



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4556

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation financière difficile où se trouve l'association ATD don de la moelle osseuse. Cette association qui s'occupe de la constitution d'une banque de données de moelle osseuse ne peut continuer son action sans l'aide des pouvoirs publics. Elle lui demande ses intentions concernant cette association, ainsi que les intentions et les initiatives du Gouvernement pour amplifier la constitution d'une banque nationale de donneurs de moelle osseuse.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des crédits limités dont dispose le ministère de la santé, il n'est pas possible d'accorder une subvention à l'association « ATD » (T'as de la moelle, donne-m'en). Il convient en outre de préciser que ce n'est pas « ATD », mais l'association « Greffe de moelle-France-transplant », présidée par le professeur J Dausset, prix Nobel de médecine, qui s'est vu confier l'exclusive responsabilité de la constitution du fichier national de donneurs de moelle osseuse. Celle-ci, afin de mener à bien ce projet, est largement financée par la Caisse nationale de l'assurance maladie, qui lui a alloué notamment au titre de l'année 1988 une somme de 6 235 000 francs. Aussi l'objectif fixé par les praticiens eux-mêmes d'un fichier de 40 000 noms sera atteint fin 1988 - début 1989.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4556

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2986